

Le Monde

« La planification écologique est autant une vision du futur qu'un exercice du présent »

Daniel Behar, Sacha Czertok et Xavier Desjardins, chercheurs à la coopérative Acadie, rappellent, dans une tribune au « Monde », que la mise en place d'une stratégie nationale de long terme ne se fera pas selon les mêmes modalités que celle des « trente glorieuses », au siècle dernier.

Daniel Behar (Enseignant), **Sacha Czertok** (Consultant) et **Xavier Desjardins** (Universitaire)

Le 30 mai 2022

En ligne : https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/05/30/la-planification-ecologique-est-autant-une-vision-du-futur-qu-un-exercice-du-present_6128130_3232.html

L'écologie est réapparue sur le devant de la scène lors de l'entre-deux-tours. Emmanuel Macron a annoncé son souhait de donner à Matignon la responsabilité de la « planification écologique ». L'expression n'a pas été choisie innocemment. C'est l'une des rares à avoir été promue par des mouvements aussi divers que La République en marche, le Parti socialiste et La France insoumise. Même Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, déclarait en janvier : « Le mot "planification", sur l'écologie, ne me fait pas peur. ».

Peut-on y voir alors une convergence des programmes ? Oui et non. Des divergences existent : sur le renoncement ou non à l'énergie nucléaire, sur les paris à prendre en faveur de l'hydrogène, sur la place de la norme (« règle verte » constitutionnelle pour Jean-Luc Mélenchon, principe de « confiance » pour Emmanuel Macron), ou encore sur les lieux de débat à mettre en place (conseil dédié, Parlement, assemblées citoyennes...). Mais tous paraissent s'accorder sur la fonction principale de la planification écologique : fixer à long terme de grandes priorités pour la nation, légitimées par une délibération collective, afin de disposer de repères pour les investissements publics et privés. Comme si, face à l'exigence contemporaine de la transition écologique, ces courants s'étaient conjointement inspirés d'une autre période incertaine – la reconstruction d'après-guerre – et de sa méthode pour redresser le pays – la planification.

Premiers pas

La « planification écologique » se révélera-t-elle aussi fédératrice que son modèle originel, qui avait su rassembler pendant les « trente glorieuses » gaullistes, communistes et mendésistes, au nom de la modernisation de la France ? Une telle perspective ne paraît pas impossible, à condition d'accepter la singularité des défis de la transition écologique et des moyens pour les relever, qui ne peuvent être une réplique de ceux du siècle dernier.

La planification écologique n'est pas nouvelle. Depuis le Grenelle de l'environnement, lancé par Nicolas Sarkozy en 2007, de multiples schémas sont élaborés à tous les niveaux pour inciter à la sobriété énergétique et à la production d'énergies renouvelables, pour protéger la biodiversité et la qualité de l'air, ou encore pour limiter l'étalement urbain. Si les résultats ne sont pas encore à la hauteur de l'urgence climatique, leurs limites permettent de repérer au moins trois changements nécessaires pour réussir la planification nationale et territoriale de la transition.

Le premier concerne le rapport au temps. Dans l'après-guerre, le lointain était relativement flou, tandis que le temps court du plan quinquennal paraissait fermement piloté. Aujourd'hui, c'est presque l'inverse. Les horizons de long terme qu'imposent le changement climatique et la préservation de la biodiversité peuvent offrir de claires boussoles. Toutefois, les trajectoires pour atteindre les objectifs de long terme doivent être régulièrement redéfinies. En effet, la planification écologique exige l'engagement conjoint de multiples acteurs, à la fois autonomes et interdépendants. La planification est donc autant une vision du futur qu'un exercice du présent. Quels sont les premiers pas que chaque acteur (entreprises, collectivités, Etat, instances supranationales) doit réaliser ? Comment les inciter ou les contraindre à le faire rapidement ? Après quelques années où les résultats risquent de différer d'un acteur à l'autre ou d'un secteur à l'autre, comment réajuster les trajectoires de chacun ?

Effets écosystémiques

Deuxième spécificité de cette planification : les tensions qu'elle suscite. Les plans des « trente glorieuses » visaient à promouvoir la croissance économique : chacun voulait recevoir au plus vite des « fruits » de cette croissance, mais l'horizon était consensuel. Ce ne sera pas le cas avec la planification écologique, qui aura à organiser l'usage et la préservation de ressources de plus en plus rares (énergie, sol, eau) pour un bénéfice de long terme moins tangible. Cette rareté suscite déjà des conflits. Exemple : une friche en ville doit-elle accueillir de nouveaux logements, des activités, de quoi produire des énergies renouvelables ou être « rendue » progressivement à la nature ? La planification écologique aura à prévoir des lieux de débat ou des principes d'arbitrage qui ne laissent pas démunis les acteurs locaux face à ces contradictions.

Ces arbitrages sont d'autant moins aisés à réaliser que, troisième changement, ils ne peuvent se réduire à un champ de politiques publiques ou à une liste de secteurs économiques prioritaires, comme l'a fait le programme d'investissements France 2030. Autrefois, l'Etat pouvait choisir quelques secteurs stratégiques : la sidérurgie, les télécoms, l'informatique, la culture... Aujourd'hui, n'investir qu'un pan de la transition écologique se révèle peu efficace. Ainsi, diminuer fortement le rythme de

l'artificialisation des sols a un intérêt écologique réduit si les quelques urbanisations autorisées engendrent des déplacements automobiles plus nombreux et plus longs. La planification écologique ne peut être réalisée en silos : chaque programme doit être conçu en fonction de ses effets écosystémiques.

De l'horizon à la trajectoire, du consensus aux contradictions à arbitrer, du secteur à l'écosystème : voilà au moins trois bascules qui distinguent la planification écologique de l'exercice du siècle précédent, et autant de raisons pour que ce dernier ne hante pas trop de son imaginaire les formes de la nouvelle gouvernance publique qu'elle exige.

Daniel Behar, professeur à l'École d'urbanisme de Paris, Sacha Czertok, consultant, et Xavier Desjardins, professeur d'urbanisme à Sorbonne Université, sont tous trois chercheurs à la coopérative Acadie. Ils ont publié ensemble « Faire région, faire France. Quand la région planifie » (Berger-Levrault, 2021).